

ANNEXE III
REGLEMENT D'EXAMEN
BACCALAUREAT PROFESSIONNEL SPECIALITE COMMERCE
A COMPTER DE LA SESSION 2013

Baccalauréat professionnel Spécialité : COMMERCE			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public		Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles		Voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
ÉPREUVE E1 : épreuve technique et scientifique Sous-épreuve E11 : action de promotion-animation en unité commerciale Sous-épreuve E12 : économie-droit Sous-épreuve E13 : mathématiques	U11	4	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
	U12	1	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
	U13	1	CCF		Ponctuel écrit	1h	CCF	
EPREUVE E2 : préparation et suivi de l'activité de l'unité commerciale	U2	4	Ponctuel écrit	3h	Ponctuel écrit	3h	CCF	
EPREUVE E3 : épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel Sous-épreuve E31 : vente en unité commerciale Sous-épreuve E32 : prévention-santé-environnement	U31	4	CCF		Ponctuel oral	30min	CCF	
	U32	1	CCF		Ponctuel écrit	2h	CCF	
EPREUVE E4 : langues vivantes Sous-épreuve E41 : langue vivante 1 Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	U41	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
	U42	2	CCF		Ponctuel oral	20min (1)	CCF	
EPREUVE E5 : français, histoire-géographie-éducation civique Sous-épreuve E51 : français Sous-épreuve E52 : histoire-géographie-éducation civique	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
EPREUVE E6 : arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	
EPREUVE E7 : éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF	

EPREUVE FACULTATIVE (2) langue vivante	UF1		Ponctuel oral	20min (1)	Ponctuel oral	20min (1)	Ponctuel oral	20min (1)
--	------------	--	------------------	--------------	------------------	--------------	------------------	--------------

(1) dont cinq minutes de préparation

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celles choisies au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.